Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260123-20260104-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 12
Absents : 7
Pouvoirs : 5
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 23 janvier 2026

.....

Date de la convocation :
15 janvier 2026
Date d'affichage de la convocation :
17 janvier 2026
Date de la publication de la délibération :
28 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le 23 janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. Stéphane SIMON, Adjoint au Maire.

Etaient présents : S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, L. COLAS, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : D. LE GOFF, excusé, pouvoir à S. SIMON ; M. BARGAIN, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. JOUAN, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/01/04

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA FONTAINE SAINT DIVY : DEMANDE DE SUBVENTION

Au vu de l'état actuel des abords de la fontaine Saint Divy constituant un élément important du patrimoine de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser des travaux d'aménagement visant à améliorer la valorisation patrimoniale de la fontaine St Divy et son intégration paysagère dans un environnement naturel.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie, de sécurisation des déplacements et de développement des mobilités douces, conformément aux orientations portées par la commune en matière de mobilité durable.

Les membres de la commission urbanisme, travaux et cadre de vie ainsi que les membres de la commission Patrimoine seront invités à travailler sur ce projet.

Les dépenses sont estimées à 15 000,00 € HT environ.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Département du Finistère, par le biais d'une enveloppe annuelle par canton répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants (hors les cantons de Brest et Quimper 2), accompagne des projets ayant un rayonnement communal en prenant en compte les besoins spécifiques des communes.

Il est proposé d'inscrire le projet « aménagement des abords de la fontaine Saint Divy » dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 – volet 1 pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation de travaux d'aménagement aux abords de la fontaine Saint Divy,
- AUTORISE le Maire à lancer les consultations nécessaires et signer tous les documents à intervenir (marchés, devis, bons de commande etc…) pour la réalisation de ce projet,
- AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 - volet 1 pour l'année 2026.

L'adjoint au Maire, La secrétaire de séance,

Stéphane SIMON Catherine L'HARIDON